

AI AMANAHPRUDENCE FCP
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31-12-2013

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

AI AMANAH PRUDENCE FCP est un fonds commun de Placement de catégorie mixte dont l'objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de fonds propres.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions, obligations et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2013 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, à la date du 31.12.2013 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.4- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31/12/2013, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2012 :

Nature du retraitement	Rubriques	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
Reclassement des régularisations des sommes non distribuables au compte capital (Souscriptions)	AN3. A. Capital	437 600	56 087	493 687
	AN3. A. Régularisations des sommes non distribuables	69 781	(56 087)	13 694
Reclassement des régularisations des sommes non distribuables au compte capital (Rachats)	AN3. B. Capital	(214 800)	(27 531)	(242 331)
	AN3. B. Régularisations des sommes non distribuables	(34 752)	27 531	(7 221)

NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur le portefeuille titres:

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2013 à 477 062 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif
ACTIONS				
HEXABYTE	3 800	31 127	41 040	6,81%
ATTIJARI BANK	1 500	25 307	24 372	4,05%
ARTES	2 530	16 715	16 313	2,71%
SFBT	1 000	14 056	13 293	2,21%
SITS	4 500	13 818	10 827	1,80%
ADWYA	1 499	12 756	10 397	1,73%
ESSOUKNA	1200	11 720	9 928	1,65%
TOTAL		125 499	126 170	20,95%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	500	42 858	43 136	7,16%
EO MEUBLATEX 2010-B	400	32 000	32 998	5,48%
EO ATL 2010-1	270	10 800	10 980	1,82%
EO UIB 2009/1	100	8 000	8 207	1,36%
EO BTE 2009	100	6 000	6 088	1,01%
EO TL 2009-1	100	2 000	2 087	0,35%
EO CIL 2009/1	100	2 000	2 048	0,34%
TOTAL		103 658	105 544	17,53%

BTA				
BTA-7.50%AVRIL14	72	74 830	75 573	12,55%
BTA-7.00%FEV15	50	53 558	53 244	8,84%
BTA-6.90% MAI22	38	41 072	41 530	6,90%
BTA-8.25%JUIL14	20	21 200	20 983	3,48%
B0319	20	19 700	20 490	3,40%
TOTAL		210 360	211 820	35,17%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		314 018	317 364	52,70%
TITRES OPCVM				
FCP PROPARCO	25	30 724	33 528	5,57%
TOTAL		30 724	33 528	5,57%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		470 241	477 062	79,22%

4.2- Note sur les mouvements du portefeuille

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2013 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12/2013	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2012	538 169	10 491	-16 697	531 963	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	201 982			201 982	
Bons de trésor assimilables (BTA)	10 200			10 200	
Obligations et valeurs assimilées	24 000			24 000	
Actions SICAV	74 973			74 973	
Parts OPCVM					
Cessions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	-233 667			-233 667	-12 436
Bons de trésor assimilables (BTA)	-49 900			-49 900	100
Obligations et valeurs assimilées	-20 543			-20 543	
Actions SICAV	-74 973			-74 973	-1 426
Parts OPCVM					
Variation des plus ou moins values sur portefeuilles titres			13 222	13 222	
Variation des intérêts courus		-195		-195	
Soldes au 31 décembre 2013	470 241	10 296	-3 475	477 062	- 13 762

4.3- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent pour l'exercice 2013, 25 619 dinars détaillés comme suit :

	Du 01/01/13 Au 31/12/13	Du 01/01/12 Au 31/12/12
Revenus des actions et valeurs assimilées	8 511	3 902
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	17 108	13 940
	25 619	17 842

4.4- Note sur les placements monétaires et disponibilités

La valeur des placements monétaires et disponibilités arrêtée au 31 décembre 2013 s'élève à 125 172 dinars répartie comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
CP BIAT 03-07-2015	30	30 000	30 280	5,03%
TOTAL		30 000	30 280	5,03%
BONS DU TRESOR A COURT TERME				
BTC 52S-04/11/2014	60	57 394	57 599	9,56%
TOTAL		57 394	57 599	9,56%
DISPONIBILITES				
- BANQUE		37 293	37 293	6,19%
TOTAL		37 293	37 293	6,19%
TOTAL GÉNÉRAL		124 687	125 172	20,78%

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Le total de ce poste s'élève pour l'exercice 2013 à 3 677 dinars et se détaille comme suit :

	Du 01/01/13 Au 31/12/13	Du 01/01/12 Au 31/12/12
Revenus des bons de trésor	2 219	466
Revenus sur comptes de dépôt	176	266
Revenus des autres placements monétaires	1 282	2 514
	3 677	3 246

4.6- Note sur les passifs

Le total passif au 31 décembre 2013 s'élève à 4 404 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Gestionnaire	1 628	1 706
Dépositaire	297	297
Total PA1- Opérateurs créditeurs	1 925	2 003
Commissaire aux comptes	2 016	2 277
Publications CMF	130	130
Impôt à payer	280	205
Redevance CMF	53	57
Total PA2- Autres créditeurs divers	2 479	2 669
Total	4 404	4 671

4.7- Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2012 (*)	
- Montant	655 694
- Nombre de titres	5 726
- Nombre d'actionnaires	22
Souscriptions réalisées	
- Montant	84 853
- Nombre de titres	741
- Nombre d'actionnaires nouveaux	2
Rachats effectués	
- Montant	158 370
- Nombre de titres	1 383
- Nombre d'actionnaires sortants	5
Capital au 31/12/2012	
- Montant	582 177
- Nombre de titres	5 084
- Nombre d'actionnaires	19

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part du capital de début d'exercice	582 177
- Variation des plus et moins values potentielles	13 222
- Plus values réalisées sur cession de titres	-13 762
- Frais de négociation	-1 276
-Commissions de rachat	661
- Régularisation des sommes non distribuables	55
Capital au 31/12/2013	581 077

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt. Le détail des charges de gestion de placements pour la période se présente comme suit :

Libellé	Du 01/01/13 Au 31/12/13	Du 01/01/12 au31/12/12
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE	6 415	5 681
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	1 180	1 180
Total	7 595	6 861

4.9- Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 2 838 dinars pour l'exercice 2013. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellé	Du 01/01/13 Au 31/12/13	Du 01/01/12 au31/12/12
Rémunération du commissaire aux comptes	1 900	1 900
REDEVANCE CMF	667	602
IMPOT & TAXES	120	120
PUBLICITE & PUBLICATIONS	151	151
Total	2 838	2 773

5- Autres notes aux états financiers

5.1- Données par part et ratios pertinents

Données par part	2013	2012
Revenus des placements	5,762	3,683
Charges de gestion des placements	-1,494	-1,198
Revenu net des placements	4,268	2,485
Autres charges	-0,558	-0,484
Résultat d'exploitation (1)	3,710	2,000
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,415	0,166
Somme distribuables de l'exercice	3,295	2,166
Variation des plus (ou moins) values potentielles	2,601	-2,597
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-2,707	3,055
Frais de négociation	-0,251	-0,215
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	-0,357	0,243
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,353	2,243
Droits d'entrées et droits de sorties	0,130	0,321
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,227	0,564
Régularisation du résultat non distribuable	0,011	1,130
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,216	1,694

Distribution de dividendes	-2,167	-2,626
Valeur liquidative	117,590	116,679
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,14%	1,14%
Autres charges/actif net moyen	0,43%	0,46%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	2,51%	2,06%

5.2 - Transactions avec les parties liées

- La gestion de AL AMANAH PRUDENCE FCP est confiée à la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 0,8% H.T. par an, calculée sur la base de l'actif net et payée trimestriellement nette de toute retenue fiscale.

Le taux de cette commission a été modifié à partir du 1^{er} décembre 2013 pour devenir égal à 1% H.T.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2013 s'élève à 6 415DT.

- La fonction de dépositaire est confiée à la banque « BIAT ».

En contrepartie des services de dépositaire exclusif du FCP, la BIAT perçoit une rémunération annuelle détaillée comme suit :

- Une commission égale à 0,1% H.T. des actifs nets pour la première année.
- A partir de la deuxième année, une commission égale à 0,1% H.T. des actifs nets avec un minimum de 1000 Dinars H.T.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2013 s'élève à 1 180 DT.